

## FICHE CONTACT – SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX

Le service Urbanisme de la CA du Pays de Meaux gère l'instruction du droit des sols pour 19 communes de l'agglomération<sup>1</sup>.

Pour répondre au mieux à votre demande, le service urbanisme vous propose de remplir la fiche ci-dessous, à déposer à l'accueil du service Urbanisme (3<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville de Meaux) ou à envoyer par mail à [urbanisme@meaux.fr](mailto:urbanisme@meaux.fr).

Le service urbanisme vous contactera ensuite par téléphone ou par mail pour répondre à vos questions ou pour vous fixer un rendez-vous dans les meilleurs délais.

---

NOM, Prénom :

Adresse précise :

N° tel :

Adresse mail : @

Horaires privilégiés pour prise de contact :

---

Votre demande concerne (merci de détailler au maximum l'objet de votre requête) :

Adresse et / ou référence cadastrale de votre projet (si différente de votre lieu d'habitation) :

Merci de cocher une des cases suivantes :

- Projet de construction ou de travaux. Précisez le projet (rayer les mentions inutiles : Immeuble / Maison / Extension / Aménagement d'une grange / Abri de jardin / Piscine / Clôture / Autres : ...
- Projet d'aménagement d'un commerce ou d'un bâtiment artisanal
- Renseignements sur le zonage d'une parcelle
- Demande de documents pour la vente d'un bien
- Autre : Préciser la demande

Précisez le nombre de m<sup>2</sup> de surface de plancher que vous envisagez de créer :

---

<sup>1</sup> Barcy, Boutigny, Chambry, Fublaines, Germigny-l'Évêque, Isles-lès-Villenoy, Meaux, Montceaux-lès-Meaux, Monthyon, Penchard, Poincy, Quincy-Voisins, Saint-Fiacre, Saint-Soupplets, Trilbardou, Trilport, Varredes, Vignely, Villemareuil.